



50 ANS D'EXPERTISE AU SERVICE DU BÂTI ANCIEN & DU PAYSAGE

UN CONCOURS POUR TOUS LES PASSIONNÉS D'ARCHITECTURE!

Vous avez restauré un ancien bâtiment?
Vous avez adossé une construction
nouvelle à un bâti traditionnel?
Ce concours est fait pour vous,
tentez votre chance!



Le bâti rural dans son territoire et son paysage

















Ce concours couronne des travaux de réhabilitation, d'extension ou d'intégration d'un bâti contemporain effectués dans les règles de l'art selon l'esprit de l'association :

- respect de l'architecture d'origine,
- utilisation de matériaux et de techniques traditionnelles locales,
- souci écologique,
- harmonie avec le bâti existant et le paysage environnant...

Maisons Paysannes de France et ses partenaires récompensent ainsi - depuis 1985 - des propriétaires passionnés **pour la qualité de leurs travaux et pour des démarches qui méritent d'être reconnues et encouragées**!

QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?

Tout maître d'ouvrage (particuliers, communes, associations...) ayant entrepris :

- des travaux de restauration sur un bâti ancien (maison d'habitation en ville ou en milieu rural, ferme, four à pain, lavoir, chapelle, ensemble agricole, hébergement touristique, maison de bourg, moulin, pigeonnier...)
 dotation de 8000€ de la Fondation du patrimoine répartie en plusieurs prix
- ou des **constructions contemporaines harmonieusement intégrées** dotation de 3000€ du Ministère de la Culture et de la Communication répartie en plusieurs prix

COMMENT PARTICIPER?

Téléchargez le règlement et le dossier de candidature sur <u>www.maisons-paysannes.org</u> et renvoyez-le **avant le 15 JUIN 2016**.

→ Les récompenses seront remises lors du Salon International du Patrimoine Culturel en novembre 2016.

Pour toute aide sur votre dossier :

contactez Isabelle Courtoux au 01 44 83 63 63 ou sur concours@maisons-paysannes.org

Avec le soutien financier de :





